

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
EVRY - COURCOURONNES  
Boulevard DE FRANCE - HOTEL DE  
POLICE  
91012 EVRY-COURCOURONNES

**AVIS DE CLASSEMENT**

L'Officier du Ministère Public  
à

**Références à rappeler :**

Rédacteur :

Madame,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois . REFUS DE PRIORITE A UNE INTERSECTION DE ROUTES OU L'OBLIGATION DE CEDER LE PASSAGE EST SIGNALEE ART.R.415-7 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.415-7 AL.2,AL.3 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

procès verbal n°

Dressé par

en date du

, par  
avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après examen de votre dossier, je vous informe du classement de cette affaire et de l'arrêt des poursuites à votre rencontre.

J'avise la Trésorerie Essonne Amendes de l'arrêt des poursuites à votre rencontre.

Dans le cas où cette infraction aurait entraîné un retrait de point(s) sur votre permis de conduire, une demande de restitution sera adressé au Fichier National des Permis de Conduire.

Pour toute question relative au remboursement des amendes forfaitaires majorées vous devez vous adresser à la Trésorerie Essonne Amendes,

Les services de la Trésorerie sont ouverts les Lundi et Mardi : 9h/12h-13h/16h , Jeudi et vendredi : 9h/12h. (Tél : 01.60.89.05.05 / Fax : 01.60.89.01.75 / Mail : t091035@dgfip.finances.gouv.fr).  
Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à EVRY-COURCOURONNES,  
le 13/04/2022

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
SUPPLEANT 583651

L'Officier du Ministère Public Suppléant

